

Télétravail : un levier d'attractivité pour les entreprises

Que retenir de l'[étude](#)* sur « le télétravail des cadres en temps de crise » publiée par l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) ?

Dès le 14 mars 2020 et le passage au stade 3 de la pandémie de Covid-19, le télétravail est devenu la règle pour 81% des cadres (90% [dans l'IT](#), l'ingénierie et la R&D). Au printemps, 61% (70% en Île-de-France) télétravaillaient à temps plein. En septembre 2020, ils étaient encore 53% à travailler à distance régulièrement (contre 22% habituellement).

Les professionnels sont donc plus nombreux à se confronter aux réalités du télétravail.

Difficile équilibre

90% des cadres avaient une image globalement « positive » du télétravail en début d'année. Ils n'étaient plus que 58% à partager ce ressenti en septembre 2020.

Certes, 51% plébiscitent encore le « bien-être au travail » (suppression des temps de transport, autonomie...). Mais 34% redoutent l'isolement et la surcharge de travail associés au télétravail, alors qu'ils n'étaient que 17% à le penser, avant le premier confinement.

Entre temps, ont émergé des difficultés pour trouver l'équilibre entre le télétravail, effectué le plus souvent à domicile, et la vie personnelle à assumer. Malgré tout, 83% des cadres souhaitent bénéficier du télétravail à l'avenir, sans que la pratique leur soit imposée. Aussi, pour un cadre sur deux, deux à trois jours de télétravail par semaine, le reste en présentiel, serait une bonne moyenne. Dans l'informatique, un cadre sur cinq souhaiterait même télétravailler à temps plein ou presque... Le télétravail est donc « un levier d'attractivité » que les entreprises ont intérêt à activer pour mieux recruter, selon l'Apec.

Changer la donne

Ainsi pour 69% des répondants, 76% chez les cadres de moins de 30 ans, pouvoir télétravailler est un critère « important » de choix d'un emploi. Il l'est plus encore pour les cadres de la [fonction informatique](#) (78%) et des études R&D (76%).

Toutefois, les auteurs de l'étude observent qu'au premier semestre 2020, seules 3% des offres d'emploi cadre publiées sur Apec.fr faisaient référence au télétravail. La bascule massive opérée depuis vers le travail à distance devrait changer la donne.

C'est en tout cas le point de vue de Gilles Gateau, directeur général de l'Apec.

« Même si elle les a quelque peu freinées, la crise n'a pas annihilé les envies de mobilité professionnelle des cadres : le télétravail s'inscrit comme un élément différenciant de la promesse employeur et un moyen de fidéliser » les talents. « Au même titre que le package salarial ou les

mesures d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ».

*L'étude est notamment alimentée par les résultats de deux enquêtes en ligne. L'une a été menée auprès d'un échantillon de 3171 cadres en février-mars 2020, l'autre en septembre-octobre 2020 auprès d'un panel de 2025 cadres.

(crédit photo : Alex Qian via Pexels)